

Commune de La Brosse-Montceaux

Projet de Plan Local d'Urbanisme

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 14-2017 du 28 août 2017, Le Maire de La Brosse-Montceaux, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

Ce projet a pour objectifs principaux de :

- Améliorer l'équilibre en termes de démographie, de logements, d'emplois et d'équipements.
- Favoriser le développement du centre-village et le développement économique.
- Protéger les espaces naturels et construits sans compromettre leur valorisation.
- Poser les bases d'un plan de déplacements et de stationnement.

L'enquête se déroulera à la mairie de la Brosse-Montceaux pendant 33 jours consécutifs, du lundi 25 septembre 2017 à 15h00 jusqu'au samedi 28 octobre 2017 à 12h30 inclus.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet : d'une évaluation environnementale, à cet effet le rapport de présentation du PLU contient les éléments relatifs aux informations environnementales, d'un avis délibéré de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) en date du 14 mars 2017 et d'avis des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Durant cette période, le dossier d'enquête comprenant notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme, les pièces qui l'accompagnent et les avis des personnes publiques susmentionnées sera consultable :

- à la mairie de la Brosse-Montceaux, en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture soit : le mardi de 16h00 à 18h00 – le mercredi de 10h00 à 12h00 – le vendredi de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 19h00, ainsi que lors des permanences du Commissaire-Enquêteur,
- sur le site internet de la commune : <http://labrossemontceaux.fr> avec un lien dédié : <http://plulabrossemontceaux.paysdemontereau.fr> du jour et heure d'ouverture de l'enquête, jusqu'au jour et heure de clôture de celle-ci.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Maire de La Brosse-Montceaux.

Un poste informatique libre d'accès, sera à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public et lors des permanences du Commissaire-Enquêteur, pour consulter le dossier d'enquête et déposer toutes observations relatives à l'enquête.

Pendant le délai d'enquête, le public pourra formuler ses observations, propositions ou contre-propositions :

- sur le registre sur support papier, ouvert à cet effet et disponible aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et lors des permanences du Commissaire-Enquêteur ;

- sur le registre électronique dédié à cet effet, sur le site internet de la commune :
<http://labrossemontceaux.fr> en suivant le lien :
<http://plulabrossemontceaux.paysdemontereau.fr>

- par courrier postal à l'attention du Commissaire-Enquêteur, à l'adresse de la mairie : 27, Grande Rue – 77940 La Brosse-Montceaux.

Seules les observations, propositions ou contre-propositions reçues pendant le délai de l'enquête et au plus tard le samedi 28 octobre 2017 à 12h30, y compris par voie électronique, rédigées en langue française et dans la limite d'une capacité de 5 MO pour les pièces jointes adressées via le registre électronique, seront prises en compte.

Monsieur Jean-Luc RENAUD, Professeur de droit et d'aménagement du territoire, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Melun.

Le Commissaire-Enquêteur sera présent en mairie pour recevoir les observations du public, les :

- lundi 25 septembre 2017 de 15 h 00 à 18 h 00
- mercredi 11 octobre 2017 de 15 h 00 à 18 h 00
- vendredi 20 octobre 2017 de 16 h 00 à 19 h 00
- samedi 28 octobre 2017 de 09 h 30 à 12 h 30.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur à la mairie et sur le site internet de la commune :
<http://labrossemontceaux.fr> avec le lien dédié :
<http://plulabrossemontceaux.paysdemontereau.fr>, pendant une durée d'un an.

Aux termes de cette enquête publique, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié afin de tenir compte des conclusions de l'enquête publique et des différents avis recueillis dans le cadre de la procédure.

Monsieur le Maire de la Brosse-Montceaux est la personne responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être obtenues.

Le Maire

